
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: jeudi 13 octobre 2022 / Donnerstag, 13. Oktober 2022

Lieu / Ort: Salle communale de Belfaux / Saal der Gemeinde Belfaux, Chemin des écoliers 7

Présidence / Präsidentschaft:

M. Jacques **Dietrich**, Président du *Conseil* / Präsident des *Rates*, Villars-sur-Glâne

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Gabriel **Litzistorf**, Vincent **Schickel** et François **Vallat**

Corminboeuf

MM. Jonathan **Collaud**, Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

Mme Maria-Antonietta **Mollica** ainsi que MM. Herbert **Burri**, Niklaus **Mäder**, Thomas **Meyer** et Adrian **Schwaller**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Océane **Gex** et Nadège **Piller** ainsi que MM. Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Christophe **Giller**, Grégory **Grin**, Simon **Jordan**, François **Miche**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Thierry **Pochon**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli** et Marc **Vonlanthen**

Givisiez

MM. Hugo **Cabral**, Didier **Carrard** et Benoît **Descloux**

Granges-Paccot

MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Moncef **Amari**, Nicholas **Creak**, César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

Mme Katharina **Buchs** ainsi que MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Chantal **Angéloz** (Corminboeuf), Marjorie **Jaquet** (Granges-Paccot) et Inès **Quartenoud** (Fribourg) ainsi que MM. Daniel **Berset** (Givisiez), Laurent **Dietrich** (Fribourg), Christophe **Maillard** (Marly), Dylan **Porchet** (Düdingen) et François **Yerly-Brault** (Fribourg)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesende

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne) et Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly), Urs **Hauswirth** (Düdingen), Éric **Mennel** (Givisiez), Christophe **Pierret** (Matran), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Thierry **Steiert** (Fribourg)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Muriel **Frésard** (Belfaux) et Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que M. Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Élection d'un scrutateur ou d'une scrutatrice au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahl eines Stimmenzählers oder einer Stimmenzählerin des Büros des Agglomerationsrates
5. Adoption du budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg / Annahme des Voranschlags 2023 der Agglomeration Freiburg
 - 5.1 Présentation du message n° 12 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 12 des Vorstandes
 - 5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 5.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan
 - 6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes
 - 6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
7. Subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4 / Subventionierung der Aussengestaltungen im Sektor « Château d'eau » (Marly) über die Massnahme 4NL.11 des AP4
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n° 13 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 13 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse
 - 8.1 Postulat demandant une étude relative à la mise en place d'une station VLS à Bourguillon / Postulat betreffend eine Studie bezüglich der Erstellung einer VLS-Station in Bürglen / Bourguillon (Post_Leg2021-2026_2022_009)
 - a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 8.2 Postulat demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s / Postulat bezüglich der Überlegung zur Möglichkeit, den derzeitigen Antrieb (Diesel) des kleinen Touristenzuges in der Stadt Freiburg durch einen umwelt- und bewohnerfreundlicheren Antrieb zu ersetzen (Post_Leg2021-2026_2022_010)
 - a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
9. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
ARS	Association régionale de la Sarine	ARS	Regionalverband der Saane
Bluefactory	Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) (société)		
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg	Agglo-Schlüssel	Statutarischer Verteilungsschlüssel der Agglomeration Freiburg
Clé Mobilité	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg	Mobilitätsschlüssel	Verteilungsschlüssel Mobilität der Agglomeration Freiburg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeiter	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
EPT	équivalent plein temps	VZÄ	Vollzeitäquivalent
FTR	Fribourg Tourisme et Région	FTR	Freiburg Tourismus und Region
LAgg	loi sur les agglomérations de l'État de Fribourg (RSF 140.2)	AggG	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)	HRM2	harmonisiertes Rechnungslegungsmodell 2 für die Kantone und Gemeinden (Handbuch HRM2)
NP	Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg

PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP5	Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg
PCult	Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération de Fribourg	KultF	regionale Kulturförderung der Agglomeration Freiburg
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
Rmob	Règlement sur la mobilité	MobR	Reglement über die Mobilität
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
VLS	vélos en libre-service	VLS	Veloleihstationen

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 33. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Je remercie particulièrement la commune de Belfaux qui nous accueille, notamment M. Damien Barras et son équipe, qui ont œuvré à la mise en place de cette salle. Je tiens également à remercier MM. Vidmer, de la société Sonomix qui assure la sonorisation et le vote électronique.

Les membres du *Conseil* suivants se sont excusés : Mmes Chantal Angéloz (Corminboeuf), Marjorie Jaquet (Granges-Paccot) et Inès Quartenoud (Fribourg) ainsi que MM. Daniel Berset (Givisiez), Laurent Dietrich (Fribourg), Christophe Maillard (Marly), Dylan Porchet (Düdingen) et François Yerly-Brault (Fribourg)

Mmes Muriel Frésard (Belfaux) et Anne-Élisabeth Nobs (Corminboeuf) ainsi que M. Pierre-Olivier Nobs (Fribourg), membres du *Comité*, se sont également excusé-e-s.

M. Cédric Clément, directeur de *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*, a aussi signalé son absence.

Pour rappel, les consoles situées sur nos tables disposent d'un système de vote électronique, d'un microphone et d'un haut-parleur diffusant les débats. Wir müssen nur unsere Karte in die Konsole auf unserem Tisch einführen. Wir müssen sie während der gesamten Sitzung eingesteckt lassen und dürfen sie nicht mehr herausnehmen. Merci d'insérer votre carte dans la console posée sur votre table et de ne pas la retirer pendant toute la séance. Am Ende der Sitzung müssen wir sie in der Konsole lassen. En fin de séance, il faut la laisser dans la console. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton de l'appareil sur lequel se trouve le dessin d'une personne qui parle. Votre micro clignotera en vert. Si vous appuyez sur ce bouton par erreur, vous ne pouvez pas le désactiver, vous devez simplement dire que vous ne souhaitez pas parler. Je donnerai la parole en respectant l'ordre de la liste qui apparaît sur mon écran. Lorsque vous intervenez, votre microphone doit absolument être allumé, afin que votre intervention soit bien enregistrée.

Wenn ich Ihnen die Eröffnung der Abstimmungen ankündige, werden Sie sehen, wie sich die Tasten +, 0 und - unterschiedlich einfärben. Um abzustimmen, drücken Sie eine der drei Tasten: grün, blau, rot. Sie haben 15 Sekunden Zeit, um Ihre Stimme abzugeben. Während dieser 15 Sekunden können Sie Ihre Meinung während der Abstimmung noch ändern. Am Ende der Abstimmungen werden die Abstimmungsergebnisse auf dem Bildschirm hinter mir angezeigt.

Nous avons reçu l'enveloppe transparente habituelle, qui contient un carton de vote, un carton indiquant nos nom et prénom, la liste des membres du *Conseil* ainsi que la carte pour le système de vote.

Test du système / Systemtest :

Je vous propose de faire un test, afin de constater que le système de vote fonctionne correctement. Je vous prie de presser sur une des trois touches colorées. Ich bitte Sie, auf eine der drei farbigen Tasten zu drücken. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis :

Ce dernier détecte 46 membres du *Conseil* présents. Alle Mitglieder des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)* haben abgestimmt. Le système fonctionne bien.

Formellement, je constate que le quorum est atteint, avec 46 membres du *Conseil* présents, et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 23 septembre 2022. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualité » du site web de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est donc accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 19 mai 2022 ? Haben Sie Bemerkungen zum Protokoll der *Ratssitzung* vom 19. Mai 2022? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 19 mai 2022, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

45 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 46

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 46

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 19 mai 2022 à la majorité. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Le 4 octobre dernier, vous avez reçu par courriel les préavis de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* et de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* conformément au *Règlement du Conseil*.

Discours du Président entrant

La coutume veut que le Président du *Conseil* vous adresse quelques mots lors de sa première séance. Je ne vais donc pas faillir à la tradition. Nous pouvons et devons être fiers du chemin parcouru par *l'Agglomération* depuis 2008. D'une vision très communale lors des premières séances, ce dont je me rappelle bien, nous sommes parvenus ensemble à créer des structures durables pour le bien des populations de toutes les communes participantes. Il convient aussi de rappeler la structure très démocratique de notre *Agglomération*, unique en Suisse, contrairement à ce que peuvent être des associations de communes. Quelquefois, il nous est reproché la lenteur de nos décisions et exécutions. Pour rappel, nous sommes tributaires de nombreuses instances cantonales, fédérales et d'autres, quelquefois peu enclines à mettre de l'huile dans les rouages. Les instances démocratiques suisses sont complexes et engendrent la lenteur des décisions, ce qui, dans le contexte sociétal actuel, n'est pas forcément positif. Nous l'avons vu avec la crise du COVID-19 et, peut-être aussi maintenant, avec la crise énergétique. En quatorze ans, nous avons validé quatre projets d'agglomération, considérés comme des plans directeurs régionaux selon les critères cantonaux et fédéraux, nous permettant de bénéficier de plein droit de subsides conséquents de la Confédération. Il convient ici de remercier le *Comité* et toutes les personnes de l'administration pour le travail gigantesque effectué. Notre fierté doit être d'avoir mis en place des *transports publics (ci-après TP)* plus efficaces et mieux adaptés. Certes, il reste du travail dans ce domaine. Certaines expériences malheureuses faites, comme la suppression de certains arrêts ou des modifications de lignes, doivent nous inciter à probablement mieux anticiper les conséquences de nos décisions, par exemple, en interrogeant les besoins réels de la population, en testant préalablement toute modification importante, en étant plus exigeant vis-à-vis de notre unique prestataire et, enfin, en mettant en place une transparence totale entre les différents intervenants. Ceci passe probablement par une bien meilleure communication vis-à-vis de la population, qui peine certaines fois à comprendre les décisions. La politique tarifaire devra certainement être revue : pour beaucoup de citoyen-ne-s les *TP* sont trop chers et, donc, dissuasifs. En comparaison interville, nous sommes loin d'être avantageux et concurrentiels. À titre personnel, je rêve de grands parkings périphériques avec des liaisons rapides, fréquentes et bon marché vers le centre. Je reste convaincu que c'est la seule solution, qui permettrait à toutes et à tous d'accéder et de circuler confortablement dans notre *agglomération fribourgeoise*. Tout le monde ne peut pas rouler à vélo, tout le monde ne peut

pas marcher des kilomètres, tout le monde ne peut pas payer cher pour se déplacer. Évitions donc l'exclusion. Concernant la promotion culturelle, nous manquons réellement d'ambition. Certes le budget permet d'allouer plusieurs soutiens pluriannuels, mais laisse une part trop peu importante pour les soutiens à des événements uniques. Malheureusement aussi, la multiplication des instances et des acteurs de subventions rend la visibilité de nos propres actions difficiles et, surtout, complique énormément la vie des artistes, qui doivent multiplier les demandes, souvent pour des résultats misérables. Notre structure existe, il conviendrait de l'utiliser pleinement. Nous pouvons incontestablement mieux faire dans ce domaine. Tout en étant fiers du chemin parcouru, nous devons rester très ambitieux pour le futur. Quel futur me direz-vous ? Je ne sais que vous répondre, si ce n'est que pour l'instant *l'Agglomération* existe et qu'elle a sa légitimité pleine. Il me paraîtrait pour le moins incongru que les décisions que nous prenons aujourd'hui ne soient pas intégrées dans la nouvelle structure exigée. Alors, souvenons-nous que derrière chacun de nos votes, il y a une population qui nous a élus et nous avons donc une responsabilité à cet égard.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. J'ai des informations de trois types à vous communiquer.

La première concerne la partie institutionnelle. Comme vous l'avez appris, le Tribunal fédéral a rejeté après deux heures et demie de délibérations, à trois voix contre deux, le recours déposé contre la nouvelle *loi cantonale sur les agglomérations (ci-après LAgg)*.

Pour rappel, *l'Agglomération* n'était elle-même pas partie à cette procédure, le recours étant uniquement porté par six des dix communes qui la composent. Ce jugement confirme l'entrée en vigueur de cette loi au 1^{er} janvier 2021. Le recours n'emportant pas d'effet suspensif, les travaux relatifs à la mise en place de la nouvelle organisation ont déjà commencé et se poursuivent actuellement sous l'égide de la Direction cantonale des institutions, de l'Agriculture et des forêts (DIAF) et de la préfecture de la Sarine, selon le calendrier prévu initialement.

D'ici au mois de décembre 2022, le Conseil d'État est appelé à déterminer un périmètre provisoire pour la nouvelle association de communes, lequel se trouve justement en consultation jusqu'à la fin du mois d'octobre. Une fois ce périmètre définitivement arrêté, les communes, qui le composent, devront entamer des discussions en vue d'élaborer les statuts d'une nouvelle association de communes. Elles disposent théoriquement d'un délai au 31 décembre 2024 pour ce faire. Ce périmètre provisoire comprend 24 communes de la Sarine, 2 communes du Lac, Misery-Courtion et Courtepin, cette dernière ayant le titre surprenant d'observateur, et enfin plusieurs communes singinoises. On peut dire sans exagérer qu'il sera difficile pour la nouvelle association de reprendre l'ensemble des tâches jusqu'ici effectuées à la satisfaction de tou-te-s par *l'Agglomération*. Je remercie en ceci les paroles de notre Président de séance. Les dix *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* ont une responsabilité particulière, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre et le financement des mesures déjà prévues dans le cadre des projets d'agglomération précédents. Je rappelle que les *communes membres* devront assumer les décisions prises à propos des projets d'agglomération de deuxième, troisième et quatrième génération de *l'Agglomération*. Ce matin, j'ai participé au lancement des travaux de revitalisation et de requalification du quartier du Bourg à Fribourg, en mettant un premier coup de pioche symbolique pour marquer le début de ce chantier. Cette réalisation implique une dépense de 10,7 millions de francs, hors subventionnement fédéral, pour *l'Agglomération*. À l'avenir, de plus en plus de projets vous seront soumis pour décision : c'est dire à quel point les dix *communes membres* ont une responsabilité. Le *Comité* ne manquera pas de se prononcer sur le périmètre proposé dans le cadre de cette consultation et prendra également une part active à la recherche de solutions appropriées, afin de garantir les acquis développés depuis une dizaine d'années en matière de coopération régionale. Le *Comité* a, pour ce faire, mis en place un groupe de réflexion interne, dont les conclusions seront présentées aux différents partenaires d'ici le printemps prochain. Nous avons, postérieurement à l'approbation de la *LAgg* du 21 août 2020, reçu une ordonnance du Conseil d'État le 9 décembre 2020 coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations (RSF 140.21). L'institution actuelle peut continuer à fonctionner pleinement aussi longtemps que l'association de communes, qui est censée lui succéder, n'est pas constituée. Le *Comité* entend ainsi continuer à s'investir pleinement dans le cadre des tâches, qui lui sont confiées par les *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, pour le bien de toute la région aussi longtemps que nécessaire.

Le deuxième point concerne nos rapports et notre collaboration avec *l'Association régionale de la Sarine (ci-après ARS)*, qui a été constituée au mois de juin 2022 et regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Dans ce contexte également, le *Comité* entend poursuivre la collaboration avec les régions voisines et avec les autres associations, qui agissent à l'échelle régionale dans les domaines d'activités

pour lesquels des synergies existent avec les tâches de *l'Agglomération*. C'est ainsi que pour la première fois, dans le cadre du budget soumis ce soir, une collaboration est esquissée dans le domaine de l'administration et de l'aménagement du territoire avec *l'ARS* nouvellement créée. Cette collaboration permet de mettre à profit les nombreuses synergies, qui existent entre les deux entités, notamment en matière de planification. Elle est neutre du point de vue financier pour *l'Agglomération*, car même si elle nécessite l'engagement d'une nouvelle force de travail au niveau du secrétariat administratif, elle est compensée financièrement par des recettes correspondantes mises à disposition par *l'ARS*.

Le *Comité* démontre ainsi sa volonté de concourir activement à la mise sur pied de structures régionales efficaces en Sarine, tout en maintenant, bien entendu, l'excellente collaboration qui existe également avec l'association de communes *Region Sense*.

Le troisième volet concerne le personnel de *l'Agglomération*, qui connaît lui aussi des évolutions. Nous devons ainsi annoncer le départ de M. Ian Losa. Urbaniste de formation, il a notamment contribué à l'élaboration du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)*. Coresponsable du domaine de l'aménagement, la qualité de son travail a été unanimement appréciée, tant en ce qui concerne les aspects relatifs à l'urbanisation, qu'en ce qui concerne le domaine plus spécifique de *la Nature & du Paysage (ci-après NP)*. Désireux de concentrer sa carrière sur ce dernier aspect en particulier, il part rejoindre une association spécialisée. Il est d'ailleurs également l'auteur du message n° 13, relatif aux aménagements paysagers de la nouvelle école de Marly, que nous traiterons aujourd'hui. Nous le remercions pour son précieux apport tout au long de ces années et lui souhaitons bon vent (applaudissements).

Pour le remplacer, le *Comité* a décidé lors de sa séance ordinaire du 12 octobre dernier de privilégier la candidature de Mme Lauriane Sciboz. Stagiaire depuis neuf mois au sein de *l'Agglomération*, cette dernière a su convaincre par la qualité irréprochable de son travail et sa grande maturité. Mme Sciboz est titulaire d'un Bachelor bilingue en géographie et gestion d'entreprise, ainsi que d'un Master en Développement territorial, orientation urbanisme de projet. En réalisant plusieurs stages durant ses études, elle a développé de nombreuses connaissances qu'elle pourra mettre à profit au sein de *l'Agglomération* en tant que collaboratrice. Durant son stage à *l'Agglomération*, Lauriane Sciboz a notamment travaillé à la future charte graphique de la *TransAgglo* ou encore à l'organisation d'un événement sur les îlots de chaleur durant l'été. Bienvenue donc à Mme Sciboz. Nous pouvons la féliciter (applaudissements).

Mme Sophie Alaimo a débuté son activité à *l'Agglomération* début septembre au poste de Responsable financier & ressources humaines. Elle remplace M. Jean-Noël Tercier qui a quitté *l'Agglomération* au 30 juin dernier. Elle vient de se relocaliser sur Fribourg, après avoir passé deux années à Ecublens (VD), au sein du département Finance au siège de Conforama, où elle a participé activement au changement des systèmes d'information. Âgée de 35 ans, de langue maternelle française, elle a fait ses études en France à l'École hôtelière de Villers-Lès-Nancy, en Lorraine et a travaillé plusieurs années dans l'hôtellerie-restauration, dont cinq ans à Londres. Reconvertie dans le domaine de la Finance depuis 2014, elle a obtenu son brevet de spécialiste en Finance et Comptabilité, en 2019, après avoir suivi les cours à la société des employés de commerce de Fribourg pendant trois ans. Durant ses études, elle a également occupé différents postes comptables auprès de la société Alcon, à Fribourg de 2015 à 2019. Bienvenue à Mme Alaimo et félicitations (applaudissements).

Le *Comité* a également procédé à l'engagement de Mme Christine Pittet, âgée de 28 ans. Elle a débuté son activité en tant que stagiaire à la *Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PCult)*. Elle succède à Mme Léonore Menthonnex, stagiaire elle aussi, qui est sur le départ. Christine Pittet a choisi de faire un stage à *l'Agglomération*, afin d'approfondir son expérience professionnelle dans le cadre d'une administration publique et par intérêt pour le domaine culturel. Mme Pittet, qui habite à Fribourg, a fini en 2020 un Master en Musicologie et Français. Après avoir passé son enfance dans le canton de Fribourg, elle continue ses études universitaires à Fribourg. Avant de venir à *l'Agglomération*, elle a effectué un stage d'une année au Service de la culture de l'État de Fribourg. Elle est notamment investie au sein d'ensembles choraux et a obtenu un certificat d'amateur de piano au Conservatoire de Fribourg. Bienvenue à Mme Pittet et félicitations (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Élection d'un scrutateur ou d'une scrutatrice au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahl eines Stimmzählers oder einer Stimmzählerin des Büros des Agglomerationsrates

Le Président. Suite à la démission de M. Tortorella, nous devons réélire une personne au *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)*. La commune de Givisiez a décidé de présenter M. Hugo Cabral. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Benoît Descloux. C'est avec plaisir que je vous présente la candidature de M. Hugo Cabral. Né à Lisbonne en 1984, M. Cabral habite Givisiez depuis 2018. Il possède un diplôme d'ingénieur en

mécanique de la Haute École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg. Professionnellement, M. Cabral est Conseiller de vente pour le Groupe AMAG. En 2022, il a accédé à l'exécutif de Givisiez, où il a la charge des Dicastère des Eaux, de l'énergie et de l'environnement. Au nom de la délégation de Givisiez, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Cabral au *Bureau du Conseil*.

Le Président. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

- **Élection par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Hugo Cabral au *Bureau du Conseil* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Adoption du budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg / Annahme des Voranschlags 2023 der Agglomeration Freiburg

Le Président. Vous avez peut-être remarqué la coquille, qui se trouve dans la version française du message transmis par poste. Dans le paragraphe relatif à la rubrique 3290.3130.35, la contribution 2023 allouée à l'Association ARTOS n'est pas en augmentation de CHF 6'250, mais seulement de CHF 1'200 par rapport à 2022. CHF 6'250 correspond au montant total de la rubrique.

5.1 Présentation du message n° 12 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 12 des Vorstandes

Thierry Steiert. Nous vous présentons le budget 2023 de l'Agglomération, qui est constitué d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de CHF 41'205'000, soit une augmentation de CHF 7'476'000 respectivement de 22,16 % par rapport au budget 2022. La part principale des charges relève du domaine de la Mobilité, avec un montant de CHF 34'649'500, alors que les charges pour le domaine de la Culture s'élèvent à CHF 2'712'100.

En ce qui concerne la politique salariale de l'Agglomération, celle-ci s'oriente, par analogie, à la pratique de l'État de Fribourg, ce qui signifie une progression normale d'un échelon pour les *collaboratrices et les collaborateurs (ci-après collaborateurs)* entré-e-s en fonction avant le 1^{er} juillet 2022. Outre cette évolution usuelle, le Comité a décidé d'appliquer une indexation salariale à hauteur de 2,6 %, en tenant compte des projections du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

En ce qui concerne la dotation en personnel, qui s'élève aujourd'hui à 11,1 *équivalents plein temps (ci-après EPT)*, elle progressera de 2 EPT. Cette augmentation s'explique en partie par les tâches accrues dans les domaines concernés : 0,6 EPT pour le secteur de l'Environnement, 0,6 EPT pour la Mobilité, 0,4 EPT pour l'Administration générale (finances) et, finalement, 0,4 EPT pour le mandat de gestion de l'ARS. Les charges, qui résultent de ce dernier engagement, sont compensées à la rubrique des recettes. À la dotation de 13,1 EPT, vient s'ajouter un total de 3 EPT pour les postes de stagiaires, répartis sur les domaines de la Mobilité et de l'Aménagement du territoire, de la PCult ainsi que de la Promotion économique et du Secrétariat général.

Der Kulturbereich stellt wie bereits erwähnt den zweitwichtigsten Kostenfaktor des Voranschlags dar. Die budgetierten Ausgaben betragen hier insgesamt, wie bereits erwähnt, CHF 2'712'100, also eine Erhöhung um CHF 53'500 gegenüber dem Voranschlag 2022. Die Subventionen, welche in mehrjährige Subventionen sowie jährliche und ausserordentliche Subventionen aufgeteilt sind, werden um insgesamt CHF 100'000 erhöht. Diese Erhöhung trägt unter anderem den Folgen der Pandemie unter den Kulturschaffenden Rechnung. Cette augmentation, des subventions annuelles et extraordinaires, se justifie par le développement de nombreux projets dans la période post-pandémie et par l'augmentation des frais, auxquels les acteurs culturels doivent faire face dans l'organisation de leurs manifestations.

Depuis l'introduction du *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2) (ci-après MCH2)*, l'année dernière, le chapitre de la Mobilité se compose de deux parties distinctes, les TP (622) et la planification générale de la mobilité (634). Le total des charges pour ces deux chapitres s'élève à CHF 34'649'500 pour des produits à hauteur de CHF 18'794'500. Il en découle un solde à charge des *communes membres* de CHF 15'855'000, ce qui représente une augmentation de CHF 3'422'500 (+ 27,94 %) par rapport au budget 2022. Der Gesamtaufwand für den Bereich der Mobilität erfährt damit eine substanzielle Erhöhung, die zu einem wesentlichen Teil auf neue und verbesserte Leistungen zurückzuführen sind. Zu erwähnen sind hier die höhere Kadenz auf der Linie 9, die neu alle 15 Minuten fahren wird, sowie auf eine volle Berechnung der neuen Leistungen auf

den Linien 5 und 7. Des Weiteren wurde der inflationsbedingten Teuerung Rechnung getragen, unter anderem mit Bezug auf die Treibstoffpreise.

Cela étant, comme expliqué dans le message en page 7, l'offre 2023 des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* fait encore l'objet de négociations à ce stade, raison pour laquelle aucune information sur la dépense définitive ne peut être confirmée aujourd'hui. Étant donné cette incertitude, le budget 2023 tient compte du montant maximal envisageable, tel qu'il figure dans la dernière offre des *TPF*. Pour le reste, ce sont les nouvelles prestations prévues au budget 2023, qui justifient en grande partie l'évolution de l'indemnité prévue pour l'année prochaine. Ces développements concernent essentiellement la ligne 9, qui passera à une cadence de 15 minutes et dont la ponctualité sera améliorée par un véhicule supplémentaire. L'année 2023 est également l'année durant laquelle le plein effet de l'évolution de l'offre effectuée en août 2022 sur les lignes 5 et 7 se fera sentir financièrement. Cette montée en charge explique, à elle seule, un tiers du différentiel par rapport à l'année précédente.

Was die Subventionen des Staates Freiburg betrifft, so wurde aufgrund der laufenden Entwicklung und trotz einiger Fragezeichen bezüglich der neuen kantonalen Gesetzgebung in Sachen Mobilität ein Subventionierungssatz von 57,5 % im Budget 2023 eingesetzt. Nicht berücksichtigt wurde eine allfällige Rückzahlung zu viel bezogener Beträge aufgrund der Werbeeinnahmen durch die *Freiburgischen Verkehrsbetriebe (nachstehend TPF)*, der entsprechende Betrag sollte noch im laufenden Jahr verbucht werden.

Concernant le chapitre Planification générale des transports, nous vous renvoyons aux explications contenues dans le message, pages 11 et suivantes, où se trouve notamment le détail des mesures hors investissements prévues en 2023, dont les coûts sont inférieurs au seuil de CHF 50'000.

Le sous-chapitre de l'environnement, qui fait partie des tâches de l'*Agglomération* depuis sa création, ne disposait auparavant d'aucune dotation. Il est prévu d'engager un nouveau *collaborateur* à un taux de 60 %.

Ce sous-chapitre comprend également, sous la rubrique des honoraires et frais d'études, des montants qui serviront à mettre à jour la planification énergétique régionale et à la mettre en conformité avec la politique énergétique 2050 de la Confédération.

Dans le domaine de la promotion touristique, la contribution à *FTR* reste inchangée et s'élève à CHF 640'000.

En résumé, avec des charges de CHF 41'205'000 et des produits de CHF 19'425'000, le solde à charge des *communes membres* s'élève à CHF 21'780'000. La répartition de ce montant entre les *communes membres*, en fonction de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et des autres éléments spécifiques de calcul, est présentée sur le tableau en annexe 2 du message.

Le *Comité* rappelle que le budget d'investissement ne porte que sur les investissements qui doivent faire l'objet d'un message. Der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, stellt also keine Ausgabengenehmigung dar. Vielmehr muss jede dieser Investitionen mittels einer spezifischen Botschaft dem *Rat* zur Genehmigung unterbreitet werden. Les mesures liées à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent au budget 2023.

Nous rappelons aussi que l'*Agglomération* reste tributaire des planifications des *communes membres* concernant la mise en œuvre de ces mesures. S'agissant des investissements, le *Conseil* sera saisi de messages y relatifs, raison pour laquelle nous vous renvoyons aux pages 20 et suivantes.

Enfin, le Dicastère des finances et des ressources humaines de l'*Agglomération* (DF&RH) tient à remercier la *CF* pour l'excellente collaboration lors de l'examen du budget 2023. Nos remerciements particuliers vont à Mme Catherine Blanchard, qui a assuré la gestion financière durant l'absence du responsable des finances et ressources humaines. Cette dernière a ainsi contribué de manière substantielle à l'élaboration de ce budget.

5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* s'est réunie, afin de prendre connaissance du budget 2023 de l'*Agglomération*. Je ne vous cache pas que la majorité des membres de la *CF* était surprise par la première lecture des chiffres présentés par le *Comité*. En effet, une hausse de plus de 7 millions de francs, soit plus de 22 % par rapport au budget 2022, a de quoi donner le tournis. La *CF*, qui est majoritairement composée de responsables des finances des *communes membres*, se pose de nombreuses questions par rapport à l'absorption du budget de l'*Agglomération*, qui augmente constamment. Pour rappel, le budget 2022 augmentait déjà de 13 % et celui de 2023 est en hausse de 22 %, ce qui n'est certainement pas terminé vu la planification financière proposée ce soir. La totalité de la hausse est imputable en grande partie au contrat de prestations des *TPF*, dont le montant passe de 25 millions de francs (budget 2022) à 32 millions de francs (budget 2023). Les membres de la *CF* ont fait part au *Comité* de leur déception par rapport au message relatif à cette hausse. En effet, la rubrique la plus importante de notre budget ne représente qu'une demi-page sur les 23 du message. Comment y trouver son compte par rapport à d'autres rubriques du budget, qui sont détaillées de

manière approfondie pour quelques milliers de francs ? C'est le rôle de la *CF* de poser des questions et d'essayer de décomposer au mieux cette rubrique ô combien complexe et sillonnée. Je ne veux pas prendre davantage de temps durant cette partie générale du budget 2023. Je reviendrai de manière plus détaillée, lorsque la discussion relative au chapitre Mobilité sera ouverte. En outre, la *CF* serait intéressée d'entendre, durant le débat de ce soir, les membres du *Conseil* au sujet de l'expansion, presque perpétuelle, de notre budget, afin d'apprécier la volonté d'ensemble de notre *Conseil*. Dans son ensemble et à la majorité des membres présents, la *CF* vous propose d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2023.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le projet de budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg et le message du Comité n° 12 en vue de l'adoption du budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg

Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la *Commission financière (ci-après CF)* s'est réunie le 3 octobre afin de procéder, pour l'exercice 2023, à l'examen du message n° 12 et du projet de budget 2023 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération de Fribourg, documents validés par le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* le 15 septembre 2022 et mis à disposition le 23 septembre 2022 sur le site web de l'Agglomération.

Lors de leur séance du 3 octobre 2022, les membres de la *CF* ont posé des questions au *Comité*, en particulier, relatives au domaine de la mobilité. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour ses réponses et sa collaboration. Les membres de la *CF* estiment que la rubrique relative au contrat de prestations des Transports publics fribourgeois (TPF) est insuffisamment détaillée dans le message n° 12. Les membres de la *CF* se sont inquiétés de l'augmentation substantielle de cette même rubrique et de son implication dans la planification financière.

Après délibération, la *CF* préavis, à la majorité des membres présents, favorablement le budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg et propose, au *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg*, d'adopter le budget 2023 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération de Fribourg selon les projets d'arrêtés y relatifs, tel que présenté dans le message du *Comité* n° 12.

Fribourg, le 3 octobre 2022

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Dans l'ensemble, aucune critique n'a été faite sur le budget par la *CAME*, qui l'a accepté à l'unanimité. Quelques questions se sont cependant posées notamment sur l'augmentation substantielle du budget relatif au contrat de prestations des *TPF*, dont mon collègue a parlé précédemment. Les explications apportées lors des séances de la *CAME* et de ce soir, par M. Steiert, ont convaincu les membres de la *CAME*, qui souhaitent cependant encourager le *Comité* à négocier, afin d'obtenir un prix juste pour les *communes membres*. En parallèle aux inconnues relatives au montant, qui sera payé aux *TPF*, subsistent également des inconnues quant aux subventions que l'État de Fribourg versera en 2023. En effet, le nouveau *règlement cantonal sur la Mobilité (ci-après RMob)*, en cours de consultation, amène de nombreuses questions. Les conséquences financières pour l'Agglomération pourraient être très importantes, c'est pourquoi nous souhaiterions que le *Comité* tienne au courant le *Conseil* de l'évolution des discussions portant sur ce sujet. Du côté des rentrées financières, l'arrêt du soutien du centre commercial d'Avry-sur-Matran à la ligne 11 a également été soulevé. Jusqu'à cette année, il était volontaire. L'Agglomération ne peut donc pas s'y opposer. Cependant, le nouveau *RMob* devrait permettre de réglementer cette participation. La *CAME* encourage fortement le *Comité* à évaluer les possibilités offertes par le nouveau *RMob* allant dans ce sens. Concernant le personnel de l'Agglomération, la budgétisation de deux nouveaux postes dans le domaine de l'environnement et des *TP* est saluée par la *CAME*. Comme le montrent les nombreuses

interpellations parlementaires et l'augmentation de la taille du réseau de *TP*, ces deux domaines sont primordiaux aujourd'hui et cela justifie pleinement ces deux nouveaux postes. Dernier point abordé, le sujet des plaintes concernant les nouveaux tracés des lignes 5 et 7 à Villars-sur-Glâne. Il fait suite au sujet, qui nous a occupé-e-s lors de la dernière séance du *Conseil*, relatif à l'arrêt de bus du Théâtre des Osses. La *CAME* suggère que la population soit intégrée aux discussions dans le cadre d'un processus participatif, afin que les besoins des différents quartiers soient entendus. Pour conclure et comme mentionné en introduction, la *CAME* recommande à l'unanimité l'acceptation de ce budget.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant l'adoption du budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 28 septembre 2022, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°12 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 15 septembre 2022 concernant l'adoption du budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 28 septembre 2022, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°12.

Fribourg, le 28 septembre 2022

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli

5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale. L'entrée en matière relative au budget ne peut être contestée, seule une demande de renvoi peut être effectuée. Gibt es einen Rückweisungsantrag?

Marc Vonlanthen. Ma question va dans le sens de celle qui a été posée précédemment par le Président de la *CF*. Cette question porte sur l'augmentation substantielle relative au contrat de prestations des *TPF*. Le message n'indique pas pour quelle raison le montant y relatif a été augmenté. Pourquoi n'a-t-il pas été possible d'anticiper plus précisément ce contrat de prestations, afin que les *communes membres* puissent ensuite inscrire elles-mêmes à leur budget des montants plus proches de ce qu'elles devront effectivement dépenser ? Même si nous sommes dans la discussion générale, j'estime qu'il est important d'obtenir ce soir une réponse à la question suivante. Cette question est toujours en lien avec les *TPF*. Dans la rubrique suivante, il est vrai qu'il y a toujours un montant de CHF 30'000 prévu pour la convention d'objectifs à passer entre l'Agglomération et les *TPF*. À ma connaissance, cette convention est en cours d'élaboration depuis un certain nombre d'années. Elle doit définir les plus grands axes stratégiques et objectifs de la collaboration des *TPF* avec l'Agglomération. J'aimerais savoir où en est cette convention et si elle doit passer devant le *Conseil*. Si la réponse est oui, quand est-ce que ce sera le cas ? J'ai une dernière remarque relative au domaine de l'énergie. Je salue le fait qu'un montant d'étude soit prévu, afin d'aligner les objectifs énergétiques de l'Agglomération avec ceux de la Confédération. J'imagine que cela fait suite au postulat Leg2021-2026_2021_007 que mes collègues, Florian Müller, Jérémie Stöckli, François Yerly-Brault et moi avons déposé l'année passée. En revanche, je suis étonné que la *CAME* n'ait pas relevé le fait que le montant prévu pour l'énergie, en ces temps énergétiquement troublés, ne dépasse pas CHF 100'000. C'est vraiment un domaine dans lequel il faut aller de l'avant d'une manière volontariste.

Nous le voyons encore davantage depuis le début de l'invasion de l'Ukraine. À mon sens, des montants plus substantiels devraient être prévus, afin de faire avancer ce point.

Eliane Dévaud Sciboz. M. Vonlanthen, les précédents plans financiers de l'*Agglomération* prévoyaient déjà une augmentation du montant versé aux *TPF*, respectivement des effets de seuil à certaines périodes. La hausse figurant au budget 2023 était donc déjà partiellement prévue. Par contre, les montants dus à la crise sanitaire du COVID-19 étaient inconnus. Durant cette crise, le nombre d'usagers *TP* a fortement diminué et n'est pas encore revenu à la normale. Combler cet écart de 7 % n'est pas évident. Les usagers du transport régional, qui ont retrouvé leurs habitudes et prennent à nouveau les *TP*. En revanche, d'autres usagers, habitant-e-s de l'*agglomération fribourgeoise*, ont changé leurs habitudes depuis cette crise. Certains d'entre eux ont acheté des vélos électriques et prennent les *TP* seulement par mauvais temps et durant la saison hivernale.

Le *Comité* a débuté les travaux portant sur la convention d'objectifs depuis presque cinq ans, en collaboration notamment avec la *CF*. Ces travaux ne sont pas encore terminés. Un contrat-cadre a été mis en place et la convention d'objectifs relative au trafic urbain est volontaire. Les principaux buts de cette convention sont de bien assoir les bases juridiques de la collaboration avec l'entreprise, d'améliorer sa qualité, de payer le meilleur prix et de définir un cadre financier.

Eric Mennel. Le montant dédié à la rubrique « Honoraires et frais d'études » dans le domaine de la protection de l'environnement a augmenté de CHF 25'000 par rapport à l'année passée. Il est vrai que ce montant peut sembler limité, mais il faut le mettre en relation avec le *collaborateur* à 60 %, qui sera bientôt engagé par l'*Agglomération* et qui travaillera dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Son objectif sera d'apporter un soutien complémentaire, afin de pouvoir lancer les différentes études, qui ont été demandées, notamment lors de la transmission de quatre interventions parlementaires des membres du *Conseil*.

Le Président. Y a-t-il encore une demande de prise de parole dans le cadre de la discussion générale ? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion générale est close.

5.5 Examen de détail / Detailprüfung

• Budget de fonctionnement *MCH2* / Voranschlag der laufenden Rechnung *HRM2*

Chapitre 0 Administration générale / Allgemeine Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 0 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 0 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 3 / 3. Kapitel. Culture / Kultur

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Bemerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion über Kapitel 3 ist damit geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 3 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 6 / 6. Kapitel. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

Léo Sapia. L'article 46 des *Statuts* prévoit que les charges d'exploitation des *TP* soient réparties entre les *communes membres* en fonction de différents critères, dont la qualité de la desserte urbaine, qui est le critère largement le plus important. Or, entre les débuts de l'*Agglomération* et aujourd'hui, un nombre important de nouvelles dessertes en *TP* ont été créées en dehors de la ville de Fribourg, modifiant ainsi la clé de répartition implicitement prévue dans les *Statuts*. Cette disposition est-elle effectivement mise en œuvre avec les données les plus récentes concernant le nombre d'arrêts de *TP*, sis sur les territoires des *communes membres* ? La mise en œuvre de la disposition a-t-elle été adaptée à l'évolution du nombre d'arrêts dans toutes les *communes membres* ? Si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons ? Quand sera-t-elle mise en œuvre correctement ? De plus, sait-on à combien s'élève le différentiel payé en excédent par la Ville de Fribourg, en raison d'une mise en œuvre incorrecte de cette disposition ?

François Grangier. Comme promis, au nom de la *CF*, je reviens sur le contrat de prestations des *TPF*, qui fait partie de ce chapitre. Lors de la séance de la *CF* du 3 octobre dernier, de nombreuses questions ont été posées à la délégation du *Comité*, ces dernières concernaient principalement le contrat de prestations avec les *TPF*. Souvenez-vous, une année auparavant, lors de l'adoption du budget 2022 de l'*Agglomération*, la *CF* vous rendait attentifs sur le fait que le montant final n'était pas celui du contrat de prestations signé, car il était toujours en suspens. Ensuite, le montant de ce contrat a subi une hausse encore plus importante que ce qui a été budgété pour 2022. Le montant définitif du contrat, qui a été signé, est de 27 millions de francs au lieu des 25 prévus au budget 2022. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir lors de la présentation des comptes 2022. Cela recommence cette année. À ce jour, le contrat de prestation 2023 n'est toujours pas signé. La quatrième version de ce contrat est en cours d'analyse. Le *Comité* nous a assuré que contrairement à l'année dernière, les 32 millions de francs, qui figurent au budget 2023, sont un montant maximum et que nous ne devrions pas avoir de mauvaise surprise. Nous ne pouvons que nous fier aux dires du *Comité*, car il nous est impossible de challenger nous-mêmes les chiffres que nous validerons ce soir. Cependant nous avons obtenu quelques chiffres, il nous paraît important de vous les présenter, ils font partie intégrale du calcul de la différence du budget *TPF*. Je prie l'administration de l'afficher sur l'écran de la salle.

**Éléments complémentaires
en lien avec la rubrique 6220.3634.20 (contrat de prestations au concessionnaire *TPF*)**

Le tableau ci-dessous présente le différentiel entre l'offre effectivement signée pour l'année 2022 et celle qui fait état du niveau le plus actuel de la négociation pour l'année 2023. L'offre 2023 V3, à laquelle il est fait référence ci-dessous et dans le message, date de la fin du printemps 2023. Elle fait actuellement l'objet d'une négociation en vue d'optimiser les prestations facturées, mais certains paramètres externes tels que le renchérissement ont également évolué depuis lors. L'état actuel est donc le suivant :

	Marché public 2022 (indemnité fixe) CHF	Marché public 2023 (indemnité fixe) CHF
Réseau Düdingen (lignes 12-13)	1'009'725	993'586
	Offre 2022 effective signée	Offre 2023 négociation V3
Réseau de l'agglomération (lignes 10-11)	27'161'325	31'083'398
Différentiel 2022/2023		+ 3'922'073
Principaux facteurs de coûts supplémentaires 2023		
Augmentation d'offre lignes 5+7 dès août 2022 <i>Comptabilisation sur l'ensemble de l'année</i>		2'280'000
Renforcement sur ligne 9 dès août 2023 <i>Comptabilisation sur six mois</i>		370'000
Pertes de recettes <i>Effets COVID-19 et répartition interne à Frimobil</i>		750'000
Autres effets divers Desserte cimetièrre (1), Bus électriques (4), ...		520'000
TOTAL CHF	28'171'050	32'076'984

Les subventions cantonales attendues pour l'année 2023 sont de CHF 18'457'500 portant ainsi la dépense nette de l'*Agglomération* à **CHF 13'619'484**.

Comme vous pouvez le constater, le montant de l'offre 2022 est de CHF 27'161'325. À ce montant, s'ajoute CHF 1'009'725 pour les lignes 12 et 13 du réseau *TP* de Düdingen. Cela fait un montant total de CHF 28'171'050 qui est versé aux *TPF* pour 2022. Pour 2023, le réseau de Düdingen coûtera CHF 993'586 et celui de l'*agglomération fribourgeoise* CHF 31'083'398. Cela fait un montant total de CHF 32'076'984. Le différentiel entre 2022 et 2023 de CHF 3'922'073 s'explique principalement par l'augmentation de l'offre des lignes 5 et 7 dès août 2022 pour CHF 2'280'000, par le renforcement de la ligne 9 dès août 2023 pour CHF 370'000, par les pertes de recettes (effets COVID-19 et répartition interne à Frimobil) pour CHF 750'000 et enfin par d'autres effets pour CHF 520'000. La *CF* a estimé que ces informations devaient être transmises au *Conseil*.

Après quelques années de demandes et de négociation, la *CF* a eu la chance de pouvoir rencontrer, vendredi dernier, MM. Serge Collaud et Jérôme Carrard, directeurs des *TPF*, accompagnés d'une délégation du *Comité* et de l'administration de l'*Agglomération*. Lors de cette séance, nous avons abordé plusieurs points nous tenant à cœur, soit le calcul des effets COVID-19 sur les réserves, le contrat de prestations, les conditions de transfert des biens immobiliers entre *TPF* Trafic et *TPF* Immobilier et enfin la collaboration dans son ensemble entre l'*Agglomération* et les *TPF*, dans le but d'avoir des relations

les plus transparentes et claires possibles. Cette séance a été très appréciée d'un côté comme de l'autre et les discussions ont été franches et d'excellente qualité. Il y a des sujets sur lesquels la *CF* est persuadée de la possibilité d'améliorer les choses, via notre *Comité* et les négociations permanentes entre les deux entités. Il y a aussi des sujets où nous ne pouvons malheureusement rien faire, ou plus rien faire, car les décisions ont été actées bien avant notre intervention, et où c'est l'aspect légal et fédéral qui entre en ligne de compte. En conclusion, la *CF* est persuadée que le travail actuel est bien effectué par le *Comité* et l'administration de l'*Agglomération*, mais il ne faut rien lâcher, car il y a encore des marges de négociation. Le *Comité* a tout notre soutien dans ce dossier.

François Vallat. Comme l'année passée, je vous rappelle que la commune de Belfaux et d'autres *communes membres* subissent à nouveau une augmentation d'un certain nombre de charges liées. Je me demande si un jour, notre *Conseil* donnera un message fort au *Comité*, qui fait en effet bien son travail, mais qui me semble parfois être loin des réalités communales qui sont difficiles au niveau financier. Ce soir, je ne vais pas proposer le rejet du budget 2023, j'ai pourtant évoqué cette option dans le cadre de la *CF*. Par contre, j'aimerais que les ressources des *communes membres* soient prises en considération. On ne peut pas toujours dire à ces dernières d'augmenter les impôts, comme l'année passée. Il faudrait que cette hausse incessante des charges liées soit simplement prise en compte par les associations, l'*Agglomération* et l'État de Fribourg. Je souhaiterais vraiment qu'à l'avenir, ce sujet soit pris en compte. Dans le cas contraire, j'en parlerai à nouveau lors des prochaines séances de la *CF* et du *Conseil*.

Eliane Dévaud Sciboz. M. Sapia, la clé de répartition, qui se trouve dans les *Statuts*, est quasiment une usine à gaz. La réactualiser est très complexe. Cela dépend de plusieurs éléments. Nous avons mis en place un groupe de travail dans le but de la réviser. Depuis, la *LAgg* a été modifiée. Cela a jeté un certain froid sur les possibilités de modification des *Statuts*. Il faut pouvoir définir s'il s'agit d'une modification majeure. Dans le cas de la révision de cette clé de répartition, cette question n'est pas encore tranchée. Par conséquent, le groupe de travail a atteint une partie de ses objectifs, mais il n'a pas pu faire modifier les *Statuts*. Nous ne connaissons pas le différentiel, qui concerne la Ville de Fribourg. Il est vrai que des lignes, passant sur les territoires de certaines *communes membres*, se sont développées. Par contre, la cadence de certaines lignes est encore aux 30 minutes. La ligne 9 passera aux 15 minutes seulement en 2023, alors qu'elle circule tout de même dans une urbanisation assez dense. La ligne 11 est, quant à elle, encore aux 30 minutes durant la semaine et à l'heure le dimanche. En Ville de Fribourg, les cadences de certaines lignes ont été augmentées aux 7.5 minutes. Il est donc difficile de dire quel serait le différentiel au final et, par conséquent, quelle serait la nouvelle clé de répartition. Nous envisageons de simplifier la méthode de calcul permettant d'obtenir la clé de répartition. Celle, qui a servi à calculer la clé de répartition utilisée jusqu'à présent, est impossible à mettre en œuvre.

M. Grangier, je vous remercie d'avoir indiqué que nous sommes performant lors des négociations du contrat de prestations des *TPF*. Pour le budget 2022, nous avons choisi le montant de 25 millions de francs, qui figurait au plan financier avant la crise sanitaire du COVID-19. Ensuite, il a fallu assumer un différentiel. Par conséquent, nous avons fait figurer un montant de 30 millions de francs, celui de la troisième version de l'offre des *TPF*, au budget 2023. Les trois commanditaires des *TPF*, qui sont l'État de Fribourg, l'association de communes *Mobul* et l'*Agglomération*, ont ensuite demandé une quatrième version de l'offre aux *TPF*. Cette demande a dû absolument être faite en même temps par l'ensemble des commanditaires, étant donné que les charges sont réparties entre ces derniers. Afin de challenger au mieux ces offres, nous sommes soutenus par des mandataires externes. Parmi eux, certains conseillent l'Office fédéral des transports (OFT) et d'autres organes fédéraux. Ces mandataires sont donc très compétents.

M. Vallat, les lignes de l'*agglomération fribourgeoise* font l'objet d'un monitoring. Cela permet de surveiller que les taux de couverture sont toujours assez élevés. Comme vous, nous estimons qu'il faut monitorer les différentes lignes et s'assurer que les moyens sont mis aux bons endroits.

Thierry Steiert. M. Vallat, vous estimez que les membres du *Comité* sont loin des réalités communales d'un point de vue financier. Je vous rappelle que tous les membres du *Comité* sont membres des exécutifs communaux, dans lesquels ils siègent. Ils sont ainsi tous confrontés à la tourmente de la préparation du budget 2023. Nous sommes tous parfaitement conscients des charges que les communes vont devoir supporter dans les années à venir, à cause de l'inflation, des effets post-COVID-19 et d'autres effets. Ces charges vont crever nos budgets. Il est vrai que cela a des conséquences plus ou moins graves dans les communes, mais nous sommes tous confrontés au même problème. Je vous assure que l'établissement du budget est un exercice difficile dans toutes les *communes membres*.

Léo Sapia. Je remercie Mme Dévaud-Sciboz pour sa réponse. Apparemment, mes craintes semblent être fondées. Je salue le fait que le *Comité* a déjà reconnu ce problème de financement et qu'un groupe

de travail s'attelle à améliorer la clé de répartition. Je n'ai pas bien compris quel est l'état d'avancement de ce groupe de travail. Pouvez-vous m'indiquer quand ce groupe de travail aura accouché ?

Eliane Dévaud Sciboz. Le travail technique a été effectué. À présent, le groupe de travail se demande principalement si *l'Agglomération* a la possibilité juridique de changer ses *Statuts*, à la suite de l'ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations (RSF 140.21), qui a été adoptée par le Conseil d'État le 9 décembre 2020. Cette ordonnance a engendré un gel des possibilités d'entrée et de sortie dans *l'Agglomération*, ainsi que des modifications des *Statuts*.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations sur ce chapitre ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 6 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 7 / 7. Kapitel

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

Marc Vonlanthen. Je suppose que le *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA5)* est en cours de préparation et en discussion. La question, que je me pose à présent, est en lien avec ma précédente question portant sur l'énergie. Quelles possibilités a *l'Agglomération* d'inclure dans ce *PA5* des projets stratégiques liés à la production d'énergie, respectivement à des sites de production de biomasse ? Cela serait pertinent pour *l'agglomération fribourgeoise* et ce serait également important que ce type de projet puisse voir le jour dans le cadre du *PA5*.

Eric Mennel. Le *Comité* a prévu en premier lieu d'établir cette feuille de route en réponse au postulat *Post_Leg2021-2026_2021_007* demandant une étude pour la planification de la sortie des énergies fossiles au niveau de *l'Agglomération* pour 2050 au plus tard. L'objectif est de pouvoir évaluer les mesures nécessaires, qui devront être mises en place. Sur la base de cette feuille de route, il s'agira d'évaluer ce qui peut être intégré au *PA5*, tout en sachant que la Confédération attache de plus en plus d'importance à cette thématique. Le résultat de l'étude relative à la sortie des énergies fossiles nous donnera des précisions à ce sujet.

Andrea Burgener Woeffray. Lorsque la Confédération évalue les projets d'agglomération, elle est particulièrement attentive aux questions relatives à l'environnement. D'ailleurs, la mesure de décarbonisation, appelée aussi mesure de décarbonation, du *PA4* a fait l'objet d'une importante discussion, lorsque le *PA4* a été présenté à l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Les mesures portant sur le domaine de l'environnement auront de plus en plus d'importance lors de l'évaluation des futurs projets d'agglomération de *l'Agglomération*.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions relatives au chapitre 7 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 8 / 8. Kapitel. Économie et tourisme / Wirtschaft und Tourismus

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il une demande de parole relative au chapitre 8 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 8 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 8 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 9 / 9. Kapitel. Finances / Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion sur le chapitre 9. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 9 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 9 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung

Le Président. Lors du vote d'ensemble, les votes doivent être comptés conformément à l'article 63 de notre *Règlement du Conseil d'agglomération*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2023 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

45 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

3 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

2 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 50

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, le budget de fonctionnement 2023 tel que proposé par le *Comité*.

• Budget d'investissement / Investitionsvoranschlag

Chapitre 6 / 6. Kapitel. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion sur le chapitre 6 du budget d'investissement. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 6 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 7 / 7. Kapitel

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion sur le chapitre 7 du budget d'investissement. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 7 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

• Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2023 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

47 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

3 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 50

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, le budget d'investissement 2023 tel que proposé par le *Comité*.

5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

• Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung

Nous ouvrons directement la discussion sur chaque arrêté. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* concernant le budget de fonctionnement 2023, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

49 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche rouge.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 50

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant le budget de fonctionnement 2023 tel que proposé par le *Comité*.

• Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung

Chapitre 6 / 6.Kapitel. Mobilité / Mobilität

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* concernant le budget d'investissement 2023 relatif à la mobilité, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

50 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 50

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2023 relatif à la mobilité, tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre / Kapitel 7

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

790. Aménagement du territoire / Raumplanung

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* concernant le budget d'investissement 2023 relatif à l'aménagement du territoire, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

49 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 49

Total des non-votants : 1

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2023 relatif à l'aménagement du territoire, tel que proposé par le *Comité*.

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes

Thierry Steiert. Conformément à la législation cantonale et aux *Statuts*, l'*Agglomération* établit un plan financier pour une période de cinq ans. Ce plan est mis à jour au moins une fois par année. Il fait l'objet

d'un préavis de la *CF* au *Comité*, qui est chargé de son adoption. Ensuite, le *Conseil* prend acte de ce plan financier. Nous rappelons qu'il s'agit d'un instrument évolutif, qui n'a pas pour but de représenter la copie conforme des futurs budgets, mais de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir et ses modalités de financement.

Der Finanzplan deckt einen Zeitraum von fünf Jahren ab und wird alljährlich aktualisiert. Er wird dem *Rat* zur Kenntnisnahme unterbreitet und erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Er ist in erster Linie ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag.

Le plan financier 2023-2027 laisse apparaître une augmentation conséquente des charges en raison principalement des investissements prévus dans le domaine des *TP*, plus précisément des extensions et des renforcements des lignes de bus, des remplacements du matériel roulant dans le cadre des mesures de décarbonation et de nombreuses autres mesures énumérées aux pages 3 et 4 du Rapport explicatif. L'analyse, qui est à la base du plan financier, se veut très prudente, voire pessimiste. Ainsi, elle ne tient pas compte des contributions cantonales, qui devraient considérablement alléger certains investissements. En résumé, le plan financier sert de boussole, qui nous permet de garder le cap, respectivement de prendre des décisions adéquates avec suffisamment d'anticipation.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a pris connaissance de la planification financière de notre *Agglomération* pour la période allant jusqu'à 2027. Elle n'a pas de remarque particulière, si ce n'est que ce document démontre encore une fois qu'il est primordial de gérer au plus près notre budget de fonctionnement, si nous voulons que notre *Agglomération* ne devienne pas impayable pour les *communes membres*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le plan financier 2023-2027 (mise à jour 2022) de l'Agglomération de Fribourg

Conformément à l'article 23 alinea 1 b) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la *Commission financière* (ci-après *CF*) doit donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour.

Le 3 octobre 2022, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du plan financier 2023-2027 de l'Agglomération de Fribourg et du document explicatif y relatif, qui lui ont été mis à disposition le 23 septembre 2022. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* la bonne élaboration détaillée du rapport explicatif.

Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le plan financier 2023-2027 de l'Agglomération de Fribourg (mise à jour 2022).

Fribourg, le 3 octobre 2022

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

Le Président. Le *Conseil* prend acte formellement du plan financier. Ich möchte Ihnen jedoch die Gelegenheit geben, Fragen oder Bemerkungen zu formulieren. Pour rappel, nous n'avons pas à voter sur ce point. Y a-t-il des remarques ? J'ouvre la discussion. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4 / Subventionierung der Aussengestaltungen im Sektor « Château d'eau » (Marly) über die Massnahme 4NL.11 des AP4

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* s'est penché sur ce message, qui est le premier du chapitre *NP* du *PA4*. Comme ce chapitre est à la charge exclusive de l'*Agglomération* et ne comporte pas de cofinancement fédéral, subventionner d'ores et déjà ces travaux n'est pas problématique. Le message indique que sur la base de la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'*Agglomération* de Fribourg approuvée par le Conseil le 1^{er} avril 2021, « le *Comité* a défini un processus de traitement des demandes de subvention des mesures, qui permet aux communes de déposer une demande à l'*Agglomération* avant la réalisation des travaux pour la mesure concernée ». La *CF* souhaiterait avoir accès aux documents définissant ce processus. À part cette remarque, la *CF* n'a pas d'autre recommandation. Elle vous propose, à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le message du Comité n° 13 en vue du subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 3 octobre, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 13 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 15 septembre 2022 en vue du subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4, disponible sur le site web de l'*Agglomération* de Fribourg depuis le 23 septembre 2022. . Les membres de la *CF* remercient le *Comité* la bonne élaboration détaillée de ce message.

Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n° 13.

Fribourg, le 3 octobre 2022

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémy Stöckli. La *CAME* tient à féliciter la commune de Marly pour ce projet exemplaire, qui profitera autant à la population locale qu'à la biodiversité, à laquelle de nombreux espaces sont dédiés dans ce parc. Le soutien du financement a été unanime au sein de la *CAME*. Des questions relatives au montant de la subvention ont cependant été posées. En effet, la mesure du *PA4* concernée est limitée à deux projets de CHF 100'000 par commune et le montant total de la mesure est d'un million de francs. On comprend vite que le montant disponible ne serait pas suffisant, si chaque commune réalisait deux projets liés à cette mesure. Il est donc important que celle-ci soit reconduite dans un éventuel *PA5*, afin que toutes les *communes membres* puissent en profiter. Il a également été proposé de supprimer la limitation à deux projets par commune, afin de prendre en compte la diversité de typologie des *communes membres*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 28 septembre 2022, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°13 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 15 septembre 2022 le subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 28 septembre 2022, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°13.

Fribourg, le 28 septembre 2022

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli

7.3 Présentation du message n° 13 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 13 des Vorstandes

Andrea Burgener Woeffray. Le Comité vous soumet ce message en vue du subventionnement des aménagements extérieurs sur le secteur Château d'eau à Marly, dont le montant est plafonné à CHF 100'000. Ce projet de haute qualité le mérite. Il s'inscrit dans le cadre du nouveau centre scolaire. Il prévoit la création d'un parc public multifonctionnel verdoyant et riche en biodiversité. Il s'étendra sur une surface d'environ 1.5 hectare. Ce projet d'aménagement est globalement conforme aux objectifs de la mesure 4NP.11, puisque cette mesure a pour but de valoriser des espaces naturels résiduels à l'intérieur du tissu bâti et de les mettre en réseau. Un million de francs est prévu dans le PA4 pour cette mesure destinée à toutes les *communes membres*. C'est la commune de Marly qui en profite en premier. Alle Bedingungen zur Subventionierung dieser Massnahme, welche im *Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (nachstehend AP4)* unter 4NL.11 aufgeführt ist, sind erfüllt. Der Vorstand empfiehlt Ihnen deshalb, den plafonierten Betrag in der Höhe von CHF 100'000 an die Gemeinde Marly freizugeben. Nous nous concerterons au sujet de la demande du Président de la CF, afin que les membres de la CF aient accès aux documents demandés. Enfin, le Comité a bien retenu la proposition soumise par le Président de la CAME, qui demande que l'Agglomération continue de favoriser de tel subventionnement, notamment dans le cadre du futur PA5.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Marc Vonlanthen. Je voulais juste exprimer ma satisfaction relative à ce message et aux aménagements extérieurs qui sont prévus. Ce projet a peu de surfaces imperméabilisées. Les prairies semblent être principalement du gazon fleuri ou des prairies humides avec des milieux humides. Je pense que cela va vraiment dans une très bonne direction. Ces aménagements sont favorables à la biodiversité et à la qualité de l'expérience des utilisateurs de ce site. Félicitations pour ce projet.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 13.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

50 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche rouge.

Aucun membre du *Conseil* n'a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 50

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 100'000 à la commune de Marly pour la réalisation d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » dans le cadre de la mesure 4NP.11 du PA4 (rubrique 7900.5620.24 du budget d'investissement 2023).

8. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

8.1 Postulat demandant une étude relative à la mise en place d'une station VLS à Bourguillon / Postulat betreffend eine Studie bezüglich der Erstellung einer VLS-Station in Bürglen / Bourguillon (Post Leg2021-2026 2022 009)

a. Position de l'un-e des auteur-e-s / Standpunkt eines/r der Autoren/innen

Gérald Collaud. Notre postulat demandait d'étudier la possibilité d'installer une station de *vélos en libre-service (ci-après VLS)* à Bourguillon. Depuis le dépôt de ce postulat, nous avons été informés qu'une station *VLS* sera installée, ce mois encore, à Bourguillon. Par conséquent, nous nous félicitons du fait que notre postulat a permis à l'*Agglomération* de se rendre compte que cette station manquait et devait être ajoutée à l'ensemble des stations *VLS* existantes dans l'*agglomération fribourgeoise*. Notre postulat devient donc sans objet et nous le retirons formellement aujourd'hui. Au nom des habitant-e-s de Bourguillon, nous remercions l'*Agglomération* pour cet aménagement.

Le Président. Nous prenons acte que vous retirez ce postulat. Nous ne traiterons donc pas les points b (position du *Bureau du Conseil* / Standpunkt des Ratsbüros), c (position du *Comité* / Standpunkt des Vorstandes) et d (vote de transmission / Überweisungsabstimmung).

8.2 Postulat demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s / Postulat bezüglich der Überlegung zur Möglichkeit, den derzeitigen Antrieb (Diesel) des kleinen Touristenzuges in der Stadt Freiburg durch einen umwelt- und bewohnerfreundlicheren Antrieb zu ersetzen (Post Leg2021-2026 2022 010)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Pierre-Alain Perritaz. Au nom des auteur-e-s de ce postulat, je souligne que les positions du *Bureau du Conseil* et du *Comité* sont bien différentes. D'un côté, le *Bureau du Conseil* nous affirme que ce postulat est irrecevable et de l'autre côté, le *Comité* nous indique qu'il est recevable. Cela ferait un bon sujet pour certains juristes, mais nous ne sommes pas là pour cela ce soir. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président du *Conseil*, s'il est possible d'interrompre la présente séance, afin de réunir les membres du *Bureau du Conseil* et que ces derniers étudient la possibilité de partager l'avis du *Comité*.

Le Président. Le *Bureau du Conseil* va donc interrompre la présente séance durant cinq minutes.

- Interruption de séance -

Le Président. Le *Bureau du Conseil* va à présent vous faire part de sa position.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Alexis Overney. Le *Bureau du Conseil* a décidé de se rallier à la position du *Comité*. En ce sens, le présent postulat peut être considéré comme recevable avec la réserve suivante : *FTR* n'est pas un service de *l'Agglomération*, mais un partenaire extérieur avec lequel un mandat de prestation a été conclu. Ce mandat de prestation ne prévoit pas de pouvoir changer les règles du jeu en cours de route. Toutefois, étant donné la formulation de la position du *Comité*, le *Bureau du Conseil* estime qu'il est possible de transmettre ce postulat au *Comité*. Dans le cadre de sa réponse, ce dernier devra étudier quelles sont les marges de manœuvre qui permettraient la mise en œuvre de ce postulat dans le cadre des relations contractuelles préexistantes entre *l'Agglomération* et *FTR*. Avec cette réserve ainsi formulée, le *Bureau du Conseil* vous propose aujourd'hui d'accepter la recevabilité de ce postulat.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Bernard Clerc. Nous considérons ce postulat comme recevable. Nous vous rappelons que *FTR* ne mandate pas le propriétaire du petit train, mais s'occupe seulement de la vente des tickets y relatifs. Nous nous engageons cependant à mettre en place une table ronde, afin d'obtenir toutes les explications et de pouvoir apporter prochainement une réponse au *Conseil*.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ?

Anne-Élisabeth Cattaneo. Notre postulat demande surtout une réflexion, nous n'imposons rien. Ich denke es ist wert, sich zu überlegen, dass die Agglomeration aktuell einen Beitrag von CHF 640'000 an *Freiburg Tourismus und Region (FTR)* zahlt und dass im Rahmen der Verlängerung der Leistungsvereinbarung bis zum 31. Dezember 2024 sogar eine Erhöhung um CHF 40'000 vereinbart wurde. J'estime que le fait que *l'Agglomération* verse CHF 640'000 à *FTR* justifie une réflexion. Die *Agglomeration Freiburg (nachstehend Agglomeration)* will die Dekarbonisierung vorantreiben, wieso sollte dies nicht bei der vorzeitigen Antrieb dieses kleinen Tourismuszuges möglich sein. Vielleicht könnte die *Agglomeration* eine technische Unterstützung anbieten. Zur Tourismusförderung könnte *FTR* thematische Rundgänge durch das Gebiet der *Freiburger Agglomeration* organisieren, wie Wirtschaft und Innovation im Gebiet der *Freiburger Agglomeration* mit Besuchen von Innovationszentrum (Meggit, Cartier, Sika, Bluefactory, usw.), wie die *Freiburger Kulturlandschaft* (Fri-son, Théâtre Equilibre, Espace Nuithonie, Théâtre des Osses, Podium, usw.) oder wie die *Freiburger Sportlandschaft*. Toutes ces raisons justifient cette transmission.

Thierry Pochon. Oui, un petit train bleu et blanc, qui sillonne les rues de notre pittoresque capitale, présente un indéniable capital sympathie, en termes d'image, d'attraction touristique, voire de retombées économiques.

Cependant, la réalité n'est, hélas, pas aussi rose. Les nuisances sonores d'un tel moteur sont amplifiées par les rues étroites de la ville. Il y a des nuisances olfactives et sanitaires, la dangerosité de la combustion diesel n'étant d'ailleurs plus à démontrer. Des nuisances au trafic ont également été constatées : les bus *TPF* se voient régulièrement gênés par ce petit train. Citons également les réels dangers de sécurité de ce convoi tiré par un tracteur à travers les rues piétonnes, qui grouillent d'enfants, de passants et de clients sortant des boutiques et terrasses. Sans même aborder la question écologique, nous ne sommes pas loin de l'absurdité et le capital sympathie n'est même plus un argument. La réflexion s'impose. Ce petit train ne touche en effet pas que la ville, mais les questions de tourisme, de mobilité, d'économie, qui font partie des compétences de *l'Agglomération*.

D'ailleurs, outre le changement de motorisation du petit train, des idées de parcours alternatifs englobant d'autres communes pourraient être envisagées. Ce petit train si nuisible, dans l'état actuel des choses et de nos petites rues, pourrait être un bel outil au service de toute *l'agglomération fribourgeoise*, comme le soulignait Mme Cattaneo. Au-delà d'une stricte considération juridique, potentiellement sujette à interprétation, comme nous venons de le voir, nous avons une responsabilité plus large, en tant que *Conseil*, qui est celle de porter à notre *Comité* toute question ayant trait notamment à l'économie et au tourisme sur le territoire de *l'agglomération fribourgeoise*. Le postulat du petit train invite bien le *Comité* à une réflexion, afin de trouver des solutions à cette situation qui ne demande qu'à être améliorée. La réelle absurdité de ce petit train - et vous en conviendrez - eût été d'empêcher notre *Comité* de réfléchir à son sujet. Les solutions existent : les idées sont là. Ce petit train peut devenir un véritable atout, durable, respectueux de la population et de l'environnement, autre domaine de compétence de *l'Agglomération*. Je vous invite à soutenir la transmission de ce postulat.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

31 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

11 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

8 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 50

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 50

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2022_010.

Ce huitième point de l'*ordre du jour* est donc absent.

9. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

François Miche. *L'Agglomération* est un formidable outil en faveur de la mobilité et elle effectue un travail remarquable avec les *TPF*. Cependant depuis un mois, je constate que le redéploiement des lignes 5 et 7 vire au fiasco, tant à Fribourg, qu'à Villars-sur-Glâne. Les critiques des citoyen-ne-s concernant ces nouvelles nuisances sont légion. Un comité-citoyen s'est manifesté à Villars-sur-Glâne et un autre comité-citoyen, composé de 60 personnes, lui a ensuite emboité le pas à Beaumont. Dans les faits, on nous arrose de mesures antibruit, voire de décarbonation. Qu'en est-il justement des lignes 5 et 7 qui carburent à l'essence à l'heure actuelle? Quand pense-t-on y implanter des transports écologiques, à l'instar des autres lignes urbaines? Il est souvent reproché aux politicien-ne-s et expert-e-s de persister sur leur lancée, alors qu'ils savent qu'ils/elles se sont trompé-e-s. En effet, je n'ai jamais autant reçu de plaintes de la part de mes voisin-e-s et des habitant-e-s. Il n'est pas un jour, où je remarque que des bus de la ligne 7 circulent à vide, que des conducteurs mordent les trottoirs ou un giratoire, car les trajets ont été mal esquissés. Pire, je remarque comme maint-e-s opposant-e-s à ce projet que les fondations des routes ont été mal consolidées, d'où des effondrements de chaussées. Cher Comité, que pensez-vous faire par rapport à ces deux lignes ?

François Grangier. Étant donné que M. Miche a déjà dit une partie de ce dont je voulais parler, je vais raccourcir mon intervention. Il est d'une importance primordiale que notre *Agglomération* communique sur ce sujet. Elle doit nous indiquer quelles sont les pistes actuellement suivies, afin de remédier à la situation peu acceptable, rencontrée principalement par les habitant-e-s de la route des Préalpes à Villars-sur-Glâne, avec plus de 400 mouvements journaliers de bus. Comme vous l'avez vu précédemment, l'investissement supplémentaire consenti dans le budget de *l'Agglomération* pour la mise en place de ces lignes est de CHF 2'280'000. Il n'est pas acceptable qu'avec un tel montant investi, il y ait autant de mécontent-e-s. Avec la bonne volonté de tous les intervenant-e-s, nous sommes certains qu'un consensus bien helvétique devrait pouvoir se dégager de ce groupe de travail, tout en étant conscient que chacun-e devra faire des concessions. La leçon principale à tirer de cet état de fait est la suivante : la prochaine fois qu'il y aura des changements importants sur le réseau de *TP*, une étude de faisabilité et de bruit devra être demandée avant la validation des lignes, mais également une meilleure coordination avec les communes concernées. En effet, lorsque nous voyons les travaux actuels au Tivoli, au passage du Cardinal, il aurait probablement été opportun de repousser la mise en œuvre de ces lignes à la fin de cette année. Cela aurait évité de dégoûter les usagers en les coincant dans les bouchons. Il est important que le *Comité* et les commissions de notre *Agglomération* se mettent au travail, afin de revoir le système de mobilité. Voir le budget augmenter sans cesse et en parallèle des bus-accordéons voyager à vide toutes les 7 minutes 30 énerve la population, qu'il faut absolument écouter. Nous devons travailler avec elle et non pas contre elle.

Léo Sapia. Je ne peux que soutenir les interventions de MM. Miche et Stöckli, ainsi qu'inciter le *Comité* à entreprendre des démarches plus participatives. Il faut impliquer la population de manière active au processus d'amélioration et de transformation du réseau de mobilité de notre *agglomération fribourgeoise* et non pas de manière passive. Actuellement, il faut soi-même se rendre sur un site internet peu digeste et dont il faut connaître l'existence, afin de participer au développement de notre système de mobilité. Cela évitera ainsi notamment que la population se braque à chaque fois qu'un changement de tracé est effectué sur une ligne de *TP*, car elle est surprise et doit changer ses habitudes. On sait bien qu'en général, on n'aime pas trop devoir changer nos habitudes de mobilité.

Cela empêchera également que des polémiques soient faites dans cette assemblée, comme cela a déjà été le cas, notamment lors de la dernière séance du *Conseil* et comme cela risque malheureusement de se reproduire, si l'*Agglomération* n'arrive pas à impliquer la population de manière plus active, en lui permettant par exemple de participer à ce processus.

Dimitri Küttel. Je suis directement touché par le changement des lignes 5 et 7, étant donné que j'habite le Sud du quartier de Villars-sur-Glâne. Sur le papier, je dois tout de même défendre ce projet, qui est intéressant. Aujourd'hui, nous avons une ligne tangentielle allant du Sud de la commune vers le Nord de celle-ci. Par contre, j'invite le *Comité* et les *TPF* à très rapidement revoir leur copie, en ce qui concerne la construction des horaires de bus, et également à prévoir effectivement de meilleures coordinations de chantier. Comme M. Grangier l'a remarqué, en ce moment, la ligne 7 pour se rendre à la gare est plus ou moins inutile, d'autant plus que les correspondances à Beaumont sont inexistantes. J'invite le *Comité* à revoir cette copie au plus vite et à nous proposer une nouvelle mouture au plus tard d'ici l'été 2023.

Eliane Dévaud-Sciboz. Le *Comité* prend au sérieux vos interventions. Un monitoring a lieu sur les lignes 5 et 7. Les modifications y relatives ont été mises en place il y a un mois et demi seulement. Les différents partenaires de ces modifications et de ces changements sont la commune de Villars-sur-Glâne, l'*Agglomération* et les *TPF*. Ces derniers se réunissent pour discuter et étudier les différentes possibilités d'adaptation ainsi que d'effectuer des études acoustiques, de gabarit, d'horaires et de correspondances.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Avant de clore la séance, j'aimerais tout de même vous remercier d'être venu-e-s ce soir. J'aimerais réitérer mes remerciements à la commune de Belfaux, pour l'accueil de ce soir, et adresser un immense merci à Noémie Nicolas pour la préparation de cette session et de nombreux documents y relatifs, dont celui qui m'a permis de gérer au mieux la présente séance. Je vous souhaite un bon retour à votre domicile, que ce soit en vélo, en bus, en voiture ou à pied. Je clos la présente séance à 21h32 (applaudissements).

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates

Jacques Dietrich



Le Secrétaire général / Der Generalsekretär

Félicien Frossard